

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2015

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Marc
QUINIOU**

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 09/02/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2015
(accusé de réception du 09/02/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution de servitude rue de la Terre Noire

La ville de Quimper constitue au profit de la parcelle bâtie cadastrée CV 19 appartenant à madame Ricaud, une servitude de passage tous usages sur une partie de la parcelle cadastrée CV 432 propriété communale. Celle-ci est constituée d'un chemin de terre accédant à la rue de la Terre Noire.

Conformément à l'avis de France Domaine un accord est intervenu moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 150,00 €.

L'ensemble des frais sera supporté par le demandeur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET